

## Compte rendu visioconférence avec le recteur de Créteil Vendredi 3 septembre 2021

### Participants à la visioconférence :

#### Pour le rectorat :

Daniel Auverlot, Recteur de l'académie de Créteil,  
Christine Darnault (Dir cab adjointe), Gérard Marin (Secrétaire Général)

#### Pour la Peep :

Myriam Menez (AD 94), Manuela Rodrigues (AD 94), Anne Gobard (AD 77), Anne-Sophie Lapotre (AD 93),

#### Autres représentants de parents :

FCPE 77, FCPE 93, FCPE 94, UNAAPE 77, UNAAPE 93, UNAAPE 94

Cette réunion inaugure la rentrée et va permettre de faire un premier bilan.

Le recteur annonce que les vaccinations ont débuté, dès aujourd'hui 3 septembre, dans le Val de Marne (pas de précision de chiffres et de lieu). Il souligne que des familles ont rempli les autorisations le jour de la rentrée pour une vaccination le lendemain. Si des parents souhaitent accompagner les enfants, le recteur ne s'y oppose pas.

Il souligne que la rentrée s'est globalement bien passée mais que des ajustements vont être nécessaires au niveau de la carte scolaire. Dans certains endroits on s'attendait à beaucoup plus d'élèves tandis que dans d'autres on s'attendait à moins.

Le recteur condamne la banderole FCPE de soutien aux enseignants d'un collège de Rungis, estimant que des parents ne peuvent soutenir un mouvement dont le but est "d'avoir la peau" du chef d'établissement. S'il peut comprendre que les parents mènent des actions en faveur de leurs propres revendications, il n'est pas admissible qu'ils soutiennent des actions qui ne concernent que les équipes pédagogiques dans leur fonctionnement interne.

La FCPE 94 n'était pas informée de cette action et rappelle au recteur que les associations sont indépendantes ; les organisations départementales peuvent conseiller et accompagner leurs équipes mais pas leur interdire des actions. Toutefois, un rappel va être fait sur les actions qui relèvent ou non des représentants de parents.

### Point sur les situations de rentrée :

Où en est-on dans la mise en place des PIAL( pôles inclusifs d'accompagnement localisés) ? Il semblerait que rien n'ait été organisé à la rentrée et par conséquent, que les AESH n'aient pas été informées de leurs affectations. La situation est normale, les emplois du temps des personnels sont adaptés sur constat de rentrée et en fonction des besoins des élèves afin de répartir correctement les moyens disponibles.

A-t-on enfin des éléments sur les profs en ASA ? : la circulaire d'octobre 2020 est toujours en application, il peut donc y avoir encore des enseignants concernés mais peu nombreux. Quoiqu'il en soit, les personnels doivent se déclarer auprès de leur hiérarchie et présenter un certificat médical pour pouvoir être reconnus en ASA.

Dans certains établissements du Sud 77, les contraintes de transports scolaires ne sont pas prises en compte lors de l'élaboration des emplois du temps et certains élèves doivent arriver jusqu'à 2 heures plus tôt ou rester 2 heures à attendre dans l'établissement. Les familles qui le peuvent se retrouvent à les amener en voiture ce qui est peu écologique : Le recteur va contacter les établissements concernés et espère que ce sont des cas marginaux.

Les parents sont très déçus de l'organisation de la rentrée dans les collèges et les lycées, qui s'est étalée sur 2 jours de telle sorte que la rentrée ne sera effective que lundi, alors que la priorité aurait dû être de

remettre les élèves au plus vite au travail. Dans certains collèges, les parents qui, traditionnellement, accompagnaient leurs enfants dans la cour avant qu'ils se rendent dans leurs classes, se sont vus refuser tout accès à l'établissement. Il est très clair que le message que les parents peuvent entrer dans les établissements n'est pas passé. **Du fait des règles sanitaires, il était difficile de faire rentrer 150 parents en même temps dans les établissements.** L'accueil dans la cour ne relève pas de mesure sanitaire puisque c'est en plein air. Nous sommes inquiets car nous y voyons le signe que les parents vont être tenus à l'écart des établissements toute l'année. **Ce ne sont pas les consignes données par le recteur.**

Des collèges refusent déjà de mettre à la disposition des associations les salles habituelles pour faire leurs réunions de rentrée en se cachant derrière le protocole : **ce ne sont pas les consignes données donc lui signaler les cas**

Dans les 4 collèges de Maison Alfort, il a été annoncé aux familles que les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> n'auraient pas accès à la restauration scolaire au motif qu'il serait impossible d'organiser 3 services en une heure. Il n'est pas non plus possible pour les élèves de faire l'aller-retour chez eux pour déjeuner dans ce même temps et il est assez choquant de mettre dans la rue des jeunes de cette tranche d'âge d'autant que c'est justement eux qui devraient être vaccinés... **Il n'y a aucune raison : on doit accueillir tous les élèves à la restauration, nous ne sommes qu'en niveau 2, il n'y a pas de restriction sur l'accueil en restauration scolaire. Les collèges concernés vont être contactés. Il faut absolument signaler d'autres cas éventuels.**

#### **Questions liées à la vaccination :**

Début de la vaccination : est que les parents pourront accompagner leurs enfants ? **Oui, et si les familles rencontrent des difficultés dans ce sens, il faut prévenir le recteur**

Il y a eu un problème dans un établissement du 77 où une infirmière a fait un sondage à main levée pour savoir qui était vacciné et qui souhaiterait l'être. Une telle pratique ne respecte pas le secret médical : **ce sondage n'avait pas lieu d'être et ne peut valoir engagement à la vaccination.**

La vaccination « suggérée » aux élèves qui suivent des formations professionnelles dans les métiers de la santé ou de la restauration n'est pas forcément comprise par les parents des jeunes concernés. Il y a un vrai besoin d'information des familles. **Le pass sanitaire est obligatoire pour certains métiers, et forcément pour effectuer pour les PFMP (période de formation en milieu professionnel). Le recteur va insister auprès des établissements pour que ce travail d'information soit fait.**

Les parents sont très surpris par le document remis aux élèves en collège pour la vaccination. Il n'est fait aucunement mention que le signataire de l'autorisation doit certifier sur l'honneur que le deuxième parent n'y est pas opposé, il n'y a pas de date de vaccination, etc... C'est très anxiogène pour les parents. **Les documents distribués sont ceux que demandent les centres de vaccination et ne sont pas spécifiques au milieu scolaire.** D'où l'importance d'associer les représentants de parents à l'information sur la campagne de vaccination, non pas pour en faire la propagande, ce n'est pas notre rôle, mais pour rassurer les familles. Si les représentants de parents ont connaissance du calendrier et de l'organisation matérielle, tout est transparent. **Nous ne sommes qu'au début de la mise en place donc peu d'établissements connaissent à ce jour la date de la mise en place du centre éphémère de vaccination dans leur établissement.**

Quels sont les établissements qui devront prendre le car pour aller se faire vacciner dans le 77 ? : **Cette information n'est pas remontée au rectorat, il faut demander à la DSDEN**

L'attestation sur l'honneur interroge. Certains parents dont les enfants sont vaccinés souhaitent, puisqu'ils ont fait le choix de la vaccination, que l'attestation sur l'honneur reste dans le dossier de leur enfant et qu'il n'ait pas, le jour dit, à faire un aller-retour à la maison pour le récupérer. Pour d'autres parents, il y a une crainte sur le devenir de l'attestation sur l'honneur et du respect du cadre RGPD. **Le recteur indique qu'il n'est pas question de donner des instructions, le fait que les élèves n'aient à la présenter que le cas échéant est la moins mauvaises des solutions.**

**Autres points abordés :**

La semestrialisation commence à être imposée dans plusieurs établissements parfois sans aucune concertation, et elle n'est pas du tout bénéfique pour les élèves. Le recteur rappelle que cette organisation relève de la CARDIE dans le cadre d'une expérimentation qui doit apporter des garanties, il va refaire un point avec l'établissement cité. La PEEP rappelle qu'elle dénonce depuis un moment cette dérive, il y a aujourd'hui beaucoup d'établissements qui la mettent en place ; or, nous n'avons aucune possibilité de savoir si oui ou non ils ont eu l'aval de la CARDIE. Le recteur souhaite que le nom de tous les établissements qui l'ont mise en place lui soit transmise. Mme Darnault va organiser une réunion de travail avec les fédérations et la CARDIE parce qu'il n'est effectivement pas concevable que ça se fasse sans l'avis des parents et encore moins au détriment des élèves.

Il y a une vraie problématique au niveau de la natation pour les enfants 6<sup>ème</sup> qui n'ont pas eu les cours habituellement dispensés à l'école élémentaire et donc ne savent toujours pas nager. Le recteur a fait mettre en place des stages de natation pendant Vacances Apprenantes mais il y a effectivement, surtout dans le 93, un déficit de piscines par rapport au nombre de collèges.

Certains jeunes qui n'ont pas eu de place via Parcoursup se sont vu proposer des licences organisées entièrement en cours à distance En psycho il n'y a plus aucune place donc c'est la seule proposition qui peut leur être faite lorsqu'ils se positionnent comme ne voulant pas d'autres formations et lorsqu'ils saisissent la commission de recours pour trouver une solution. Ils peuvent encore saisir la commission et faire d'autres demandes.

Lors de la réunion, différents cas de non affectation ou de non remplacement d'enseignants ont été signalés. Le recteur va faire un point avec les services concernés.

La prochaine réunion est programmée pour le vendredi 11 septembre.

Myriam MENEZ

Manuela RODRIGUES